

EUROPEAN COMMITTEE OF SOCIAL RIGHTS
COMITE EUROPEEN DES DROITS SOCIAUX

Comité européen des Droits sociaux (CEDS), 305e session

SYNOPSIS

Date 18/03/2019 – 20/03/2019

Type d'activité Monitoring

Lieu Strasbourg, France (Agora)

Service DGI Droits de l'homme et Etat de droit (Service de la Charte sociale européenne)

Origin/DG Remarks Le Comité européen des droits sociaux est un organe institué par la Charte sociale européenne. Composé de quinze experts indépendants, ses deux principales tâches sont : traiter les réclamations collectives et examiner les rapports nationaux portant sur l'application de la Charte afin de statuer sur la conformité des situations nationales.

Objectif(s) - Accueillir le nouveau membre du Comité et assister à sa déclaration solennelle ;

- Examiner :

- les procédures de réclamations collectives en instance devant le Comité ;
- les développements de la procédure relative aux dispositions non acceptées y compris le deuxième projet de rapport sur les dispositions non-acceptées en Bosnie-Herzégovine;

- tenir une discussion sur les dispositions relatives aux conclusions 2019/XXI-4 et convenir de lignes directrices générales pour la rédaction des conclusions.

Results 1) Le nouveau membre, Tatiana PUIU, a prononcé la déclaration solennelle et a pris ses fonctions au sein du Comité.

2) Les rapporteurs en charge des réclamations collectives pendantes devant le Comité ont informé ce dernier de l'avancement des procédures et le Président a informé les décisions de procédure prises depuis la précédente session (articles 27 et 28 du Règlement) ainsi que les nouvelles plaintes enregistrées.

- 3) Le Comité a adopté une décision sur la recevabilité dans :
- Sindacato Autonomo Europeo Scuola ed Ecologia (SAESE)
c. Italie
Réclamation n°166/2018
 - Associazione nazionale sindacato professionisti sanitari della
funzione infermieristica - Nursing Up c. Italie
Réclamation n°169/2018
- 4) Le Comité a adopté le deuxième rapport sur les dispositions non-acceptées par la Bosnie-Herzégovine et a été informé des derniers développements concernant la procédure relative aux dispositions non acceptées de la Charte ;
- 5) Le Comité a tenu une discussion sur les dispositions relatives aux conclusions 2019/XXI-4 et s'est convenu de lignes directrices générales pour la rédaction des conclusions.

Conclusions/Suivi Le Comité a chargé le Secrétariat :

- de notifier les décisions relatives aux réclamations collectives selon les procédures habituelles ;
- de suivre la procédure de réclamations collectives avec les rapporteurs pour les affaires pendantes devant le Comité;
- de finaliser le rapport sur les dispositions non-acceptées en ce qui concerne la Bosnie-Herzégovine en vue de les notifier aux autorités compétentes dans les meilleurs délais ;
- de rester en contact avec les autres Etats parties concernés par la procédure relative aux dispositions non acceptées.

Participants

Giuseppe PALMISANO Président
Karin LUKAS, Vice-Présidente
François VANDAMME, Vice-Président
Eliane CHEMLA, Rapporteur général
Petros STANGOS
József HAJDÚ
Krassimira SREDKOVA (absente)
Raul CANOSA USERA
Barbara KRESAL
Kristine DUPATE
Aoife NOLAN (absente lundi matin)
Karin Møhl LARSEN
Yusuf BALCI
Ekaterina TORKUNOVA
Tatiana PUIU

Secretariat CdE

Jan MALINOWSKI, Secrétaire exécutif
Henrik KRISTENSEN, Secrétaire exécutif adjoint